

Le stagiaire

Après accord du service PHARE, le stagiaire postule pour un ou plusieurs projets. Il devient acteur de son devenir professionnel.

L'encadrement

Le moniteur de la cellule d'accueil guide le stagiaire CAP dans ses apprentissages. Il évalue l'évolution du stagiaire en partenariat avec le coordinateur du projet de l'ETA et le service PHARE. La collaboration entre le moniteur CAP et les moniteurs de l'ETA vise à faciliter l'intégration du CAP au sein de l'ETA.

Le suivi

La mise en commun de l'évaluation et de l'auto-évaluation permet d'établir des objectifs pour la poursuite de la formation.

Le contrat

Le Contrat d'Adaptation Professionnelle est signé pour un an et renouvelable jusqu'à cinq ans. Le statut d'une personne en CAP reste le même qu'avant la signature du contrat. Néanmoins, le stagiaire CAP reçoit en complément une indemnité de formation.

Au printemps 2009, quatre ETA bruxelloises répondant à un appel à projet du Service PHARE, ont créé en leur sein une cellule d'accueil et de formation, avec le soutien du FSE et de la CoCoF. Non soumises aux exigences de production, les cellules d'accueil et de formation proposent à de jeunes stagiaires en CAP de prendre le temps de s'acclimater au milieu du travail, tout adapté soit-il.

Le projet se décline actuellement au travers de quatre métiers très différents : distribution et recyclage à l'APAM, cantonniers à La Ferme Nos Pilifs, cuisine à Travail & Vie et potager urbain à l'A.P.R.E. Services. L'objectif du projet CAPFSE est de donner l'opportunité à des personnes handicapées aux capacités professionnelles en construction de tenter l'expérience du travail. Un moniteur spécifique à cette équipe de cinq travailleurs accompagne chacun dans son projet professionnel et ses apprentissages.

Pour plus d'informations, contacter:

LE SERVICE PHARE

Rue des Palais, 42
1030 Bruxelles
02/800.82.03

www.phare-irisnet.be

LA FEBRAP

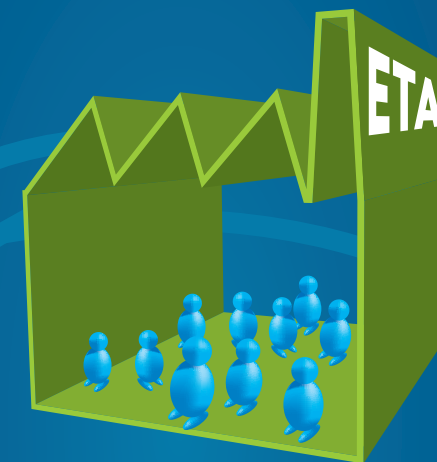
Trassersweg, 347
1120 Bruxelles
02/262.47.02

www.febrap.be



Avec le soutien du Fonds social européen
L'UE et les Autorités publiques investissent dans
votre avenir.

CELLULES D'ACCUEIL
ET DE FORMATION
EN ENTREPRISE
DE TRAVAIL ADAPTÉ



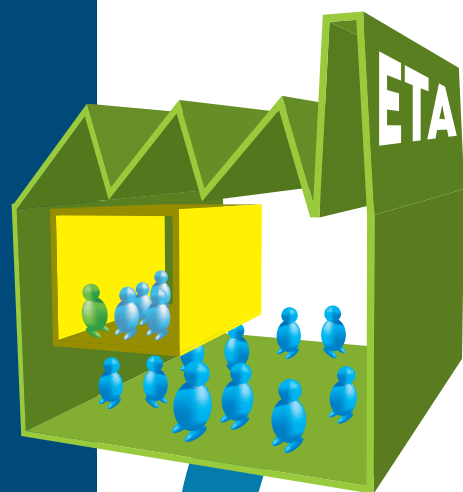
CAP

CONTRATS D'ADAPTATION PROFESSIONNELLE

CAP

UN PARCOURS DE FORMATION EN ETA

Le Contrat d'Adaptation Professionnelle est un contrat entre le stagiaire, son employeur et le service PHARE qui permet au stagiaire de s'adapter progressivement au travail grâce à un accompagnement spécifique. Que ce soit pour acquérir des compétences techniques liées au métier exercé ou des compétences socioprofessionnelles, un programme de formation individualisé est établi pour guider progressivement le CAP vers le statut de travailleur.



ÉTAPE 1: le stagiaire CAP

- | découvre l'entreprise,
- | apprend à connaître ses collègues,
- | apprend des techniques professionnelles,
- | développe ses compétences socio-professionnelles.

Le moniteur CAP assure l'encadrement du stagiaire.

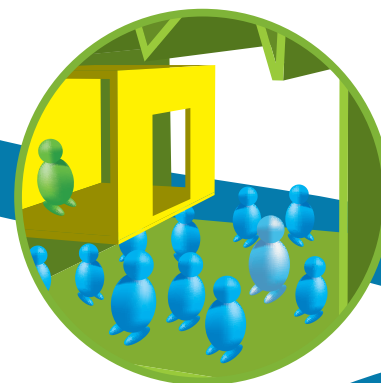
ÉTAPE 2: le stagiaire CAP

- | construit et affine son projet professionnel,
 - | peut passer des périodes en immersion dans les sections de l'ETA selon son projet professionnel.
- Le moniteur CAP est son référent, mais il peut être encadré par d'autres moniteurs de l'ETA.*

ÉTAPE 3: le stagiaire CAP

- | est intégré dans une section pour confirmer ses acquis et son projet professionnel,
- | travaille selon les règles définies dans la section où il est intégré,
- | est encadré par le moniteur de cette section.

Le moniteur CAP est en contact avec le moniteur de section pour assurer l'intégration et le suivi.



«DU TEMPS POUR APPRENDRE À TRAVAILLER»

Réorientation

Le projet professionnel du stagiaire n'est pas en adéquation avec les exigences des postes de travail. La réorientation se fait en collaboration avec l'entourage et/ou des accompagnants professionnels.

BILAN ET DÉCISION
Stagiaire, ETA, PHARE

Plan de travail

Le projet professionnel du stagiaire est en adéquation avec les exigences du travail. Le travailleur est engagé dans l'ETA d'accueil, dans une autre ETA ou en milieu ordinaire.

